

Aménagement du secteur « Bougainville »

Formulaire de demande d'examen au cas par cas

Annexes

Annexe 1 - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire.....	2
Annexe 2 – Plan de situation.....	4
Annexe 3 – Reportage photographique.....	5
Annexe 4 – Plans du projet.....	6
Annexe 5 – Plan des abords du projet.....	13
Annexe 6 – Réseau Natura 2000.....	14
Annexe 7 – Contexte du projet d'aménagement « Bougainville ».....	15
Annexe 8 – Description sommaire des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.....	22

ANNEXE 1 - INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE OU PÉTITIONNAIRE



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

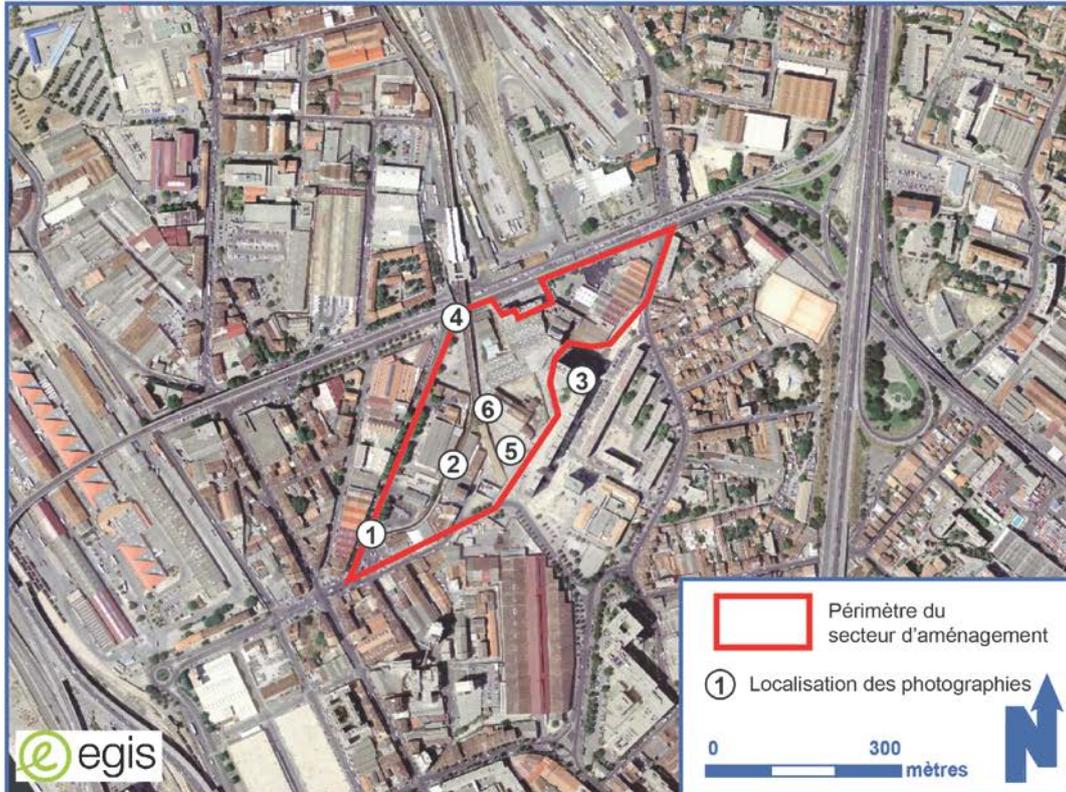
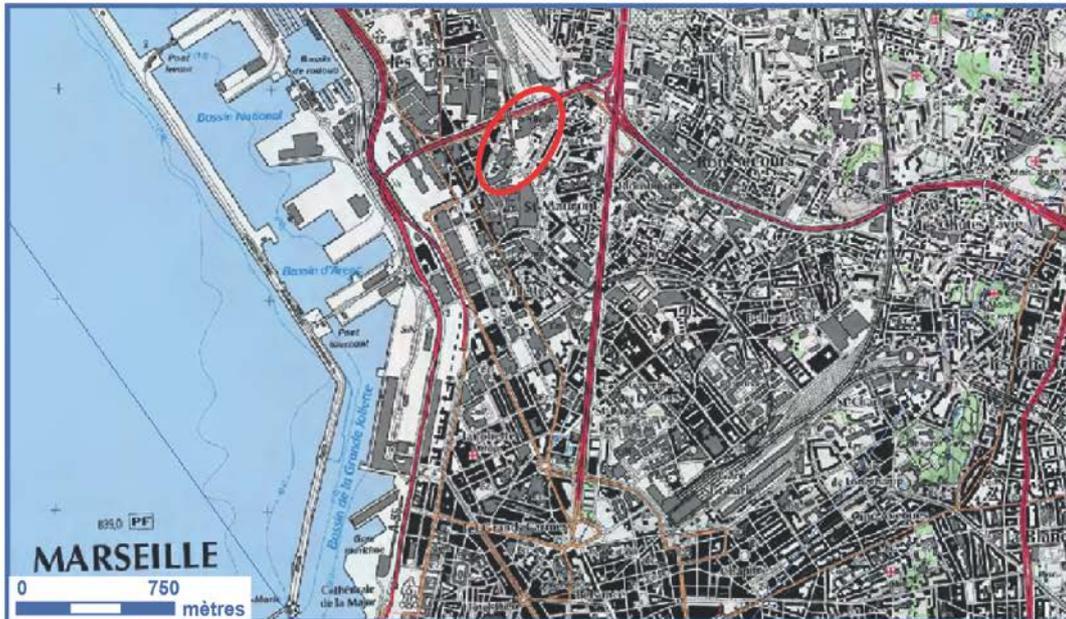
Personne physique					
Adresse					
Numéro	Extension	Nom de la voie			
Code Postal	Localité	Pays			
Tél	Fax				
Courriel	@				
Personne morale					
Adresse du siège social					
Numéro	Extensio n	L'Astrolabe	Nom de la voie	Boulevard de Dunkerque	
CS 70443					
Code postal	1 3 2 3 5	Localité	Marseille Cedex 02	Pays	FRANCE
Tél	491144500	Fax	491144501		
Courriel	accueil.euromed@euromediterranee.fr				
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande					
Nom	LEROUX	Prénom	Anita		
Qualité	Directrice de projet				
Tél	401144532	Fax			
Courriel	anita.leroux@euromediterranee.fr				

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION

Localisation de l'opération



ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

LE PARC BOUGAINVILLE



Source EPAEM / 2015

La localisation des prises de vues est indiquée sur le plan de localisation (annexe 2).

ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET



Figure 1 - périmètre du projet d'aménagement du secteur Bougainville (EPA Euroméditerranée)



Figure 3 – Localisation des coupes du parc Bougainville (EPAEM)

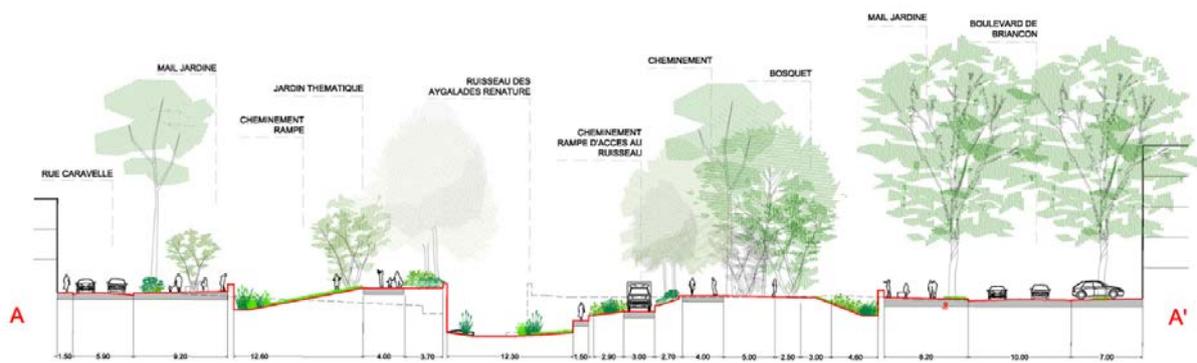


Figure 4 - Coupe AA' du parc Bougainville au sud du site (EPAEM)

Aménagement du secteur « Bougainville »

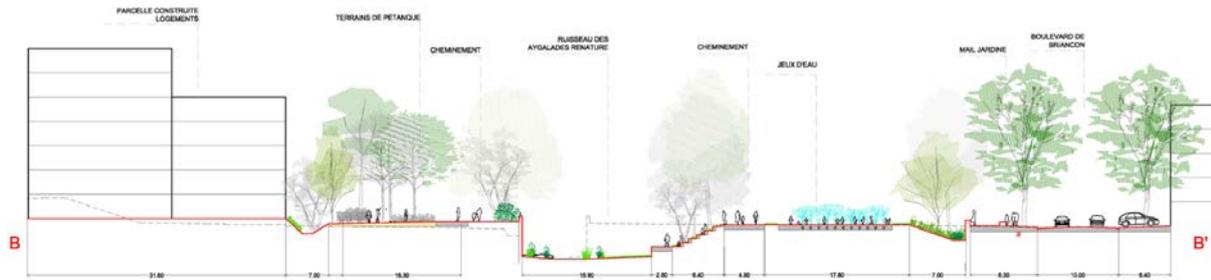


Figure 5 - Coupe BB' du parc Bougainville (EPAEM)

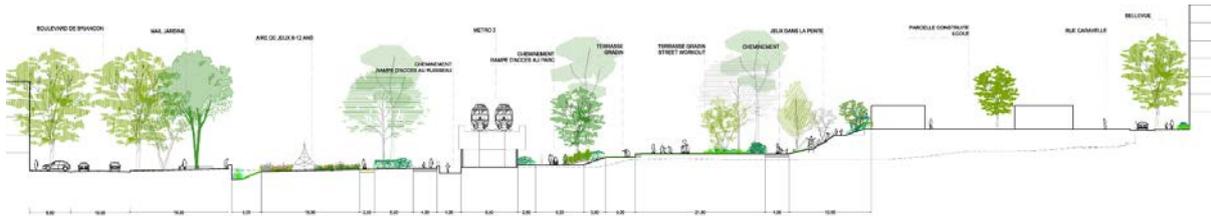


Figure 6 - Coupe CC' du parc Bougainville (EPAEM)



Figure 7 - Coupe DD' du parc Bougainville (EPAEM)



Figure 8 - Insertion du projet au cœur du tissu urbain (EPA Euroméditerranée)

ENTREE BOUGAINVILLE

Esplanade Bougainville – un jardin

Maison du Parc
Cote RDC rehaussée = niveau refuge

Ombrière – structure fourrière semi
conservée + extension

Maison Valentin mise en valeur

Suppression du cul de sac de la rive
gauche – passage sous le métro – un
belvédère sur le ruisseau

Reflexion de modification et
d'optimisation de la liaison Bellevue
Bougainville

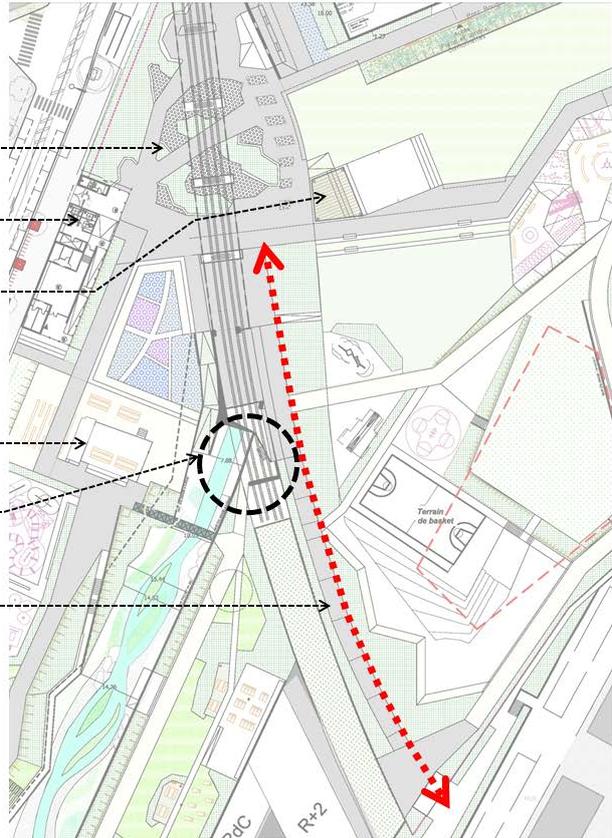


Figure 9 – Localisation des aménagements au niveau de l'entrée nord du parc (Groupement d'ICI LA – ZAKARIAN NAVELET – BIOTEC – 8'18 – ARCADIS – L'ADEUS)

ENTREE BOUGAINVILLE

L'esplanade, un jardin

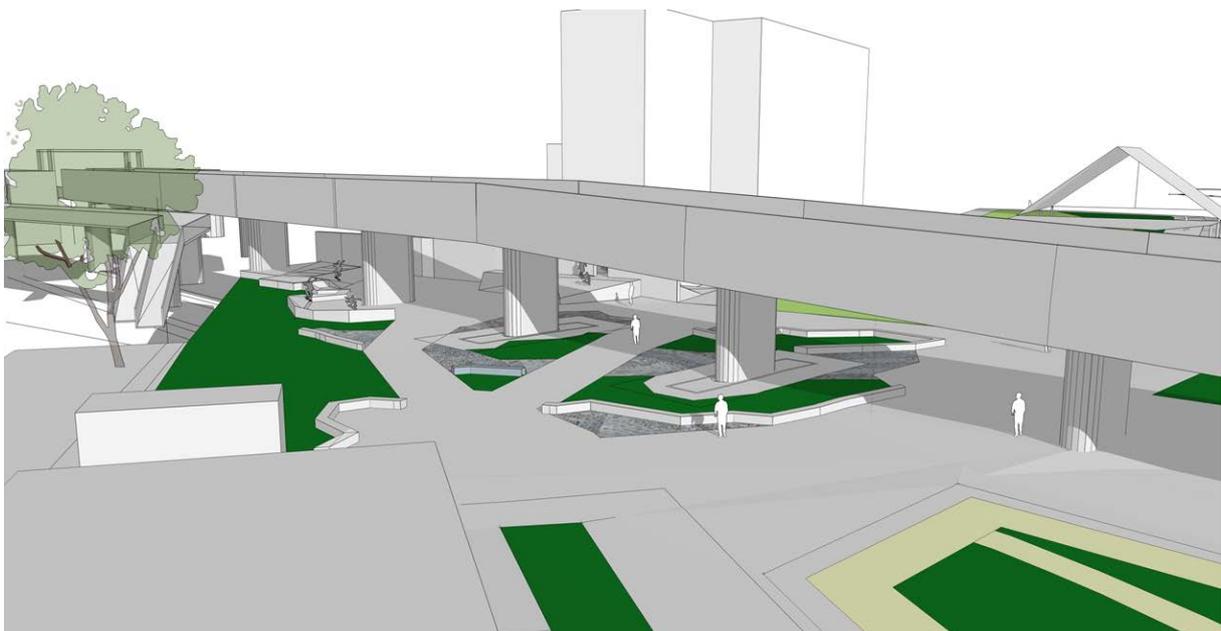


Figure 10 - Perspective de l'esplanade créée dans le parc (Groupement d'ICI LA – ZAKARIAN NAVELET – BIOTEC – 8'18 – ARCADIS – L'ADEUS)

ENTREE BOUGAINVILLE

L'ombrière – structure de la fourrière semi conservée

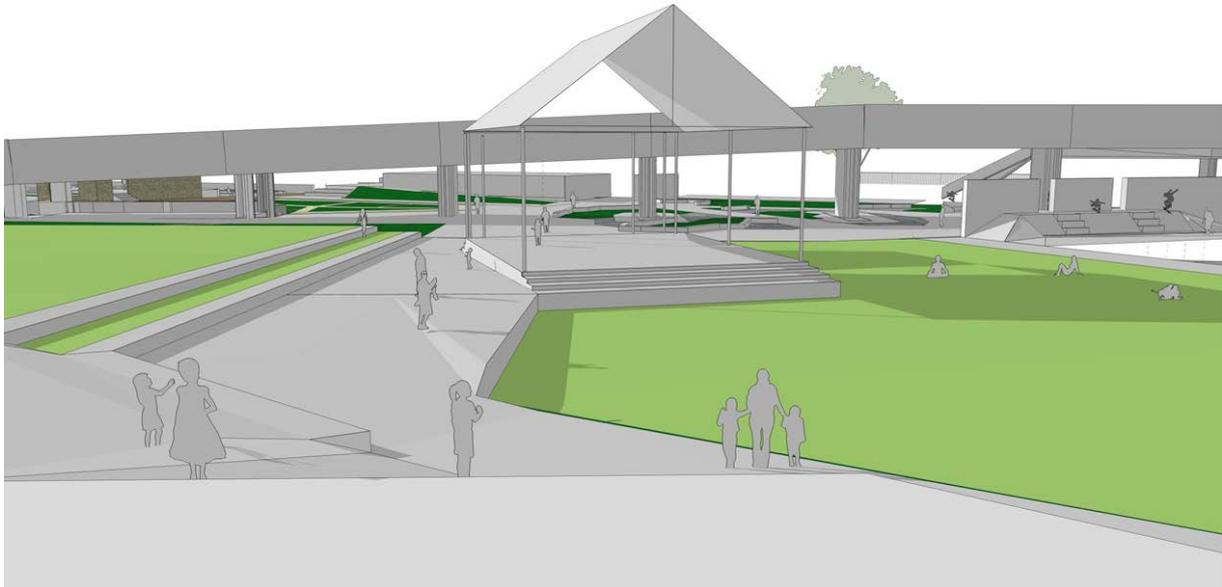


Figure 11 - Perspective de l'ombrière aménagée dans le parc (Groupement d'ICI LA – ZAKARIAN NAVELET – BIOTEC – 8'18 – ARCADIS – L'ADEUS)

ENTREE BOUGAINVILLE

L'espace Valentin



Figure 12 - Perspective de la mise en valeur de l'espace Valentin dans le parc (Groupement d'ICI LA – ZAKARIAN NAVELET – BIOTEC – 8'18 – ARCADIS – L'ADEUS)

SUD DU PARC

La rive gauche

Podium créé par la démolition du bâti – îlot refuge
de la rive gauche

Clairières et bosquet équipée de table + bancs, de
table de ping pong, de table à jouer

Guinguette et terrasse

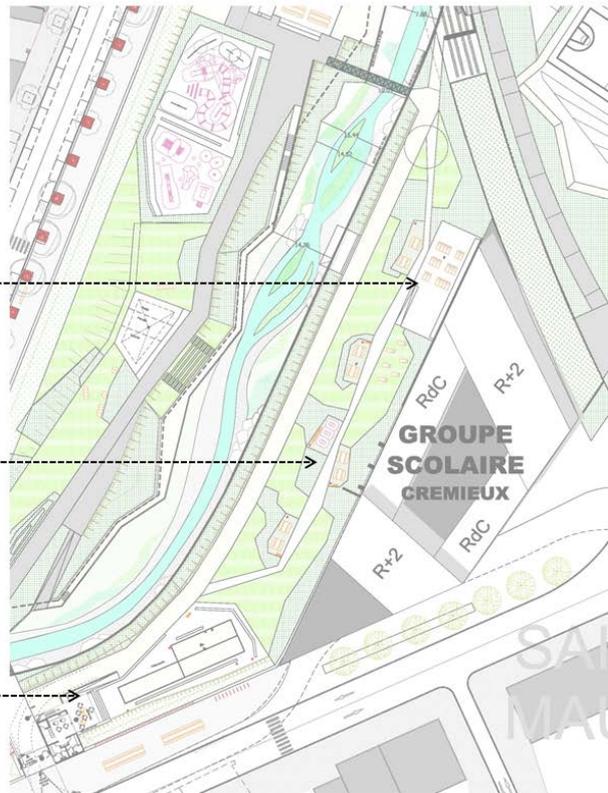


Figure 13 – Localisation des aménagements au Sud du parc (Groupement d'ICI LA – ZAKARIAN NAVELET – BIOTEC – 8'18 – ARCADIS – L'ADEUS)

SUD DU PARC

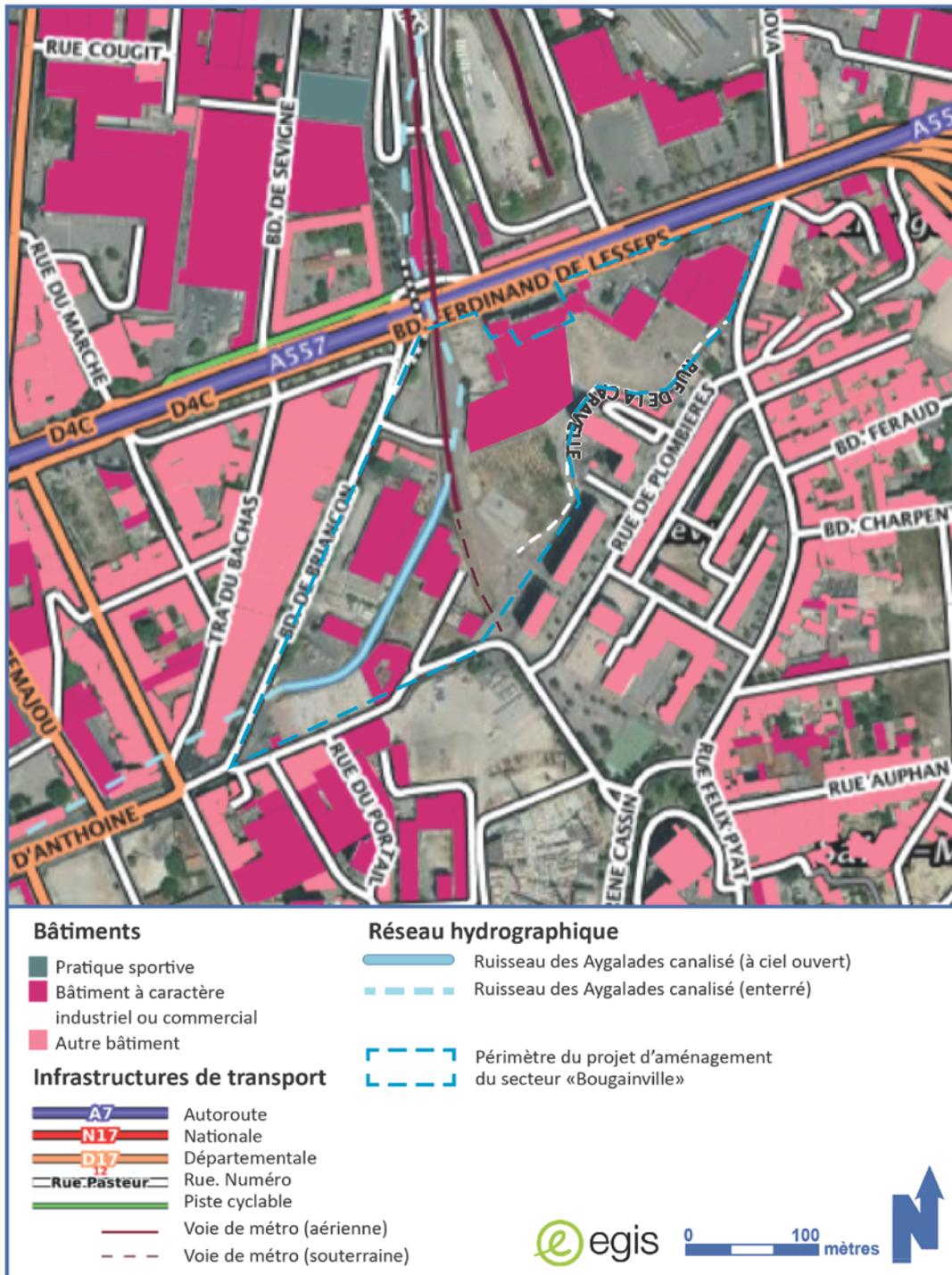
La guinguette et les pétanques



Figure 14 - Perspective d'aménagement de l'espace « guinguette » au sud du parc (Groupement d'ICI LA – ZAKARIAN NAVELET – BIOTEC – 8'18 – ARCADIS – L'ADEUS)

ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS DU PROJET

Plan des abords du projet



ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000

Réseau Natura 2000



ANNEXE 7 – CONTEXTE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT « BOUGAINVILLE »

L'aménagement du secteur « Bougainville s'insère au cœur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Euroméditerranée.

Née d'une initiative de l'État et des collectivités territoriales en 1995, Euroméditerranée a pour ambition de placer Marseille au niveau des plus grandes métropoles européennes.

Créateur de développement économique, social et culturel, Euroméditerranée est un accélérateur de l'attractivité et du rayonnement de la métropole marseillaise. Avec 480 hectares, Euroméditerranée est considérée comme la plus grande opération de Rénovation Urbaine d'Europe.



Figure 15 - Périmètres d'Euromed I et II (EPA Euroméditerranée)

L'activité d'Euroméditerranée peut se résumer en cinq points :

- une fonction stratégique : analyser et préciser les atouts de l'agglomération, rechercher des secteurs d'activité porteurs à attirer sur la zone, définir les voies de développement prioritaire, définir le plan d'action nécessaire à mettre en place,
- coordonner et piloter les actions des différents partenaires,
- mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des opérations,
- conduire les opérations en collaboration avec les différents partenaires,
- promouvoir le projet et assurer sa commercialisation auprès des réseaux économiques et des institutions.

Plusieurs opérations ont été réalisées ou sont en cours sur le périmètre d'Euroméditerranée (ZAC Saint-Charles, ZAC Cité de la Méditerranée, ZAC Littorale, opérations de renouvellement urbain, ...).

Les secteurs opérationnels localisés aux abords du site de projet d'aménagement du secteur « Bougainville » sont délimités sur la figure suivante.

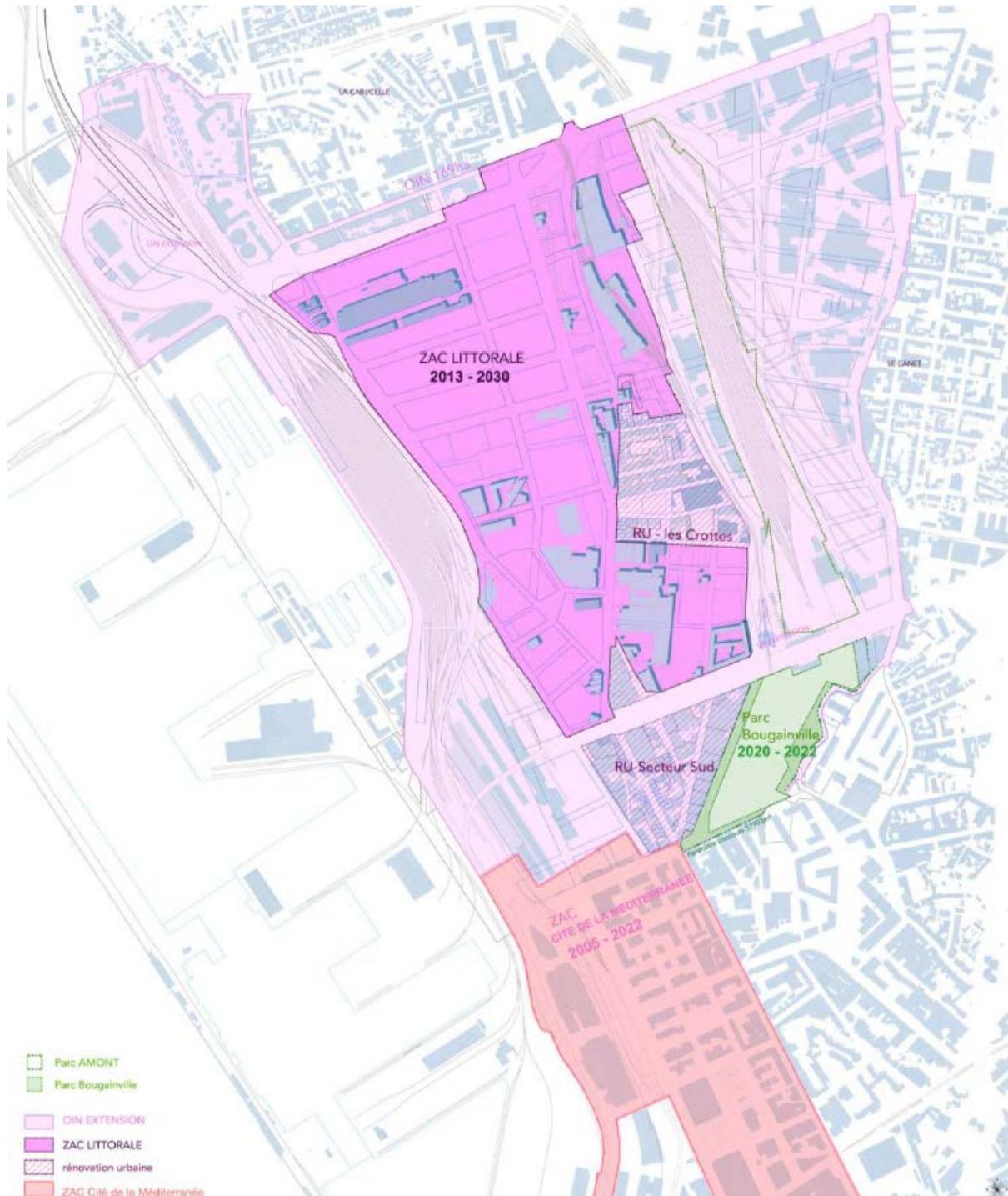


Figure 16 - secteurs opérationnels (EPA Euroméditerranée)

Euroméditerranée II

État et collectivités locales ont décidé à la fin de l'année 2007 d'étendre le périmètre de l'opération Euroméditerranée vers le Nord sur 170 hectares. Cette extension a été entérinée par décret le 22 décembre 2007. Avec 480 hectares, Euroméditerranée est désormais la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe.

Euroméditerranée II concerne un périmètre de 170 hectares délimité par le boulevard du Cap Pinède et Les Arnavaux au Nord, le village du Canet à l'Est et la tour CMA au Sud.

PLAN GUIDE D'EUROMED II



Figure 17 - Euromed II : reconversion d'un site industriel de 170 Ha (EPA Euroméditerranée)

Le parc de Bougainville se situe à l'articulation entre le périmètre d'Euromed I et celui d'Euromed II.



Figure 18 - Localisation du secteur Bougainville au sein de l'opération Euroméditerranée (EPA Euroméditerranée)

L'aménagement du secteur Bougainville, dont le parc Bougainville, est réalisé de façon concomitante avec la réalisation de la ZAC Littorale, première phase d'aménagement de l'opération Euromed II. Le parc Bougainville est notamment inscrit au Programme des Équipements Publics de la ZAC Littorale.

Les principes globaux d'aménagement de l'extension

■ **BÂTIR UNE ECOCITÉ**

Euroméditerranée cherche depuis toujours à allier efficacité économique, cohésion sociale et protection de l'environnement. Depuis son origine, Euroméditerranée applique les principes du développement durable en évitant de consommer de nouveaux espaces naturels, en densifiant intelligemment sur des endroits encore en friches, proches du centre-ville, et en mixant les usages.

Le projet « extension » en est la continuité naturelle « Construire la ville sur la ville » et permet de proposer au plus grand nombre, des services et une qualité de vie élevée tout en préservant les ressources naturelles. Cependant le projet d'extension est l'occasion d'aller plus loin en matière d'écologie urbaine. Le label Eco-Cité a d'ailleurs été attribué à Euroméditerranée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer le 4 Novembre 2009. Ceci démontre l'ambition de ce projet en matière de développement durable ainsi que la volonté de l'EPAEM et de ses partenaires de faire, de Marseille un modèle global, intégré d'aménagement et d'architecture durable en climat méditerranéen.

Marseille doit en effet faire face comme les autres métropoles du littoral Méditerranéen à des enjeux environnementaux importants (eau, gestion des risques d'inondation, énergie, déchets, mobilité...) accrues par le réchauffement climatique en cours. L'EcoCité doit ainsi constituer une opération de référence pour la Méditerranée, vitrine du savoir-faire local et national en la matière, contribuant ainsi au rayonnement Métropolitain et international de Marseille.

Ainsi la poursuite du projet d'aménagement fixe donc un nouveau cap : accueillir 30 000 habitants et 20 000 emplois supplémentaires en transformant un territoire extrêmement dégradé dans une démarche de développement durable renforcée.

L'EPAEM propose dès lors de concevoir le projet urbain comme un « laboratoire de la ville durable méditerranéenne » permettant de tester les principes générateurs d'une EcoCité en Méditerranée et d'en éprouver l'opérationnalité pour les diffuser à l'ensemble de l'aire Métropolitaine et au-delà.

Les partenaires institutionnels du projet EcoCité Euroméditerranée s'engagent sur 4 objectifs principaux :

- **Objectif 1** : Contribuer au fait Métropolitain en assurant un effet levier tant sur les objectifs de croissance du SCOT que sur la structuration de ce territoire en archipel,
- **Objectif 2** : Concevoir, expérimenter et Développer les principes générateurs d'une EcoCité Méditerranéenne innovante, diffusables à l'échelle de la Métropole,
- **Objectif 3** : Poursuivre le développement économique et accompagner la mutation sociale, culturelle et urbaine de la façade maritime Nord de Marseille,

- **Objectif 4** : Promouvoir l'accès citoyen aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi qu'une offre de formation complète et cohérente avec les besoins des populations et entreprises locales.

L'objectif est ici d'expérimenter une démarche contextuelle et intégrée de la ville, adaptée à ses spécificités climatiques, géographiques, culturelles et d'usage méditerranéen.

La ville projetée doit par ailleurs proposer une offre urbaine partagée, accessible à tous, préservant l'environnement, la santé et favorisant la qualité, le confort d'usage pour tous et à un coût acceptable : « low cost/easy tech ».

Cette démarche renouvelée interpelle l'ensemble des professionnels de la chaîne de la construction. Elle nécessite en effet un changement profond des techniques autant que des pratiques et ne peut être atteinte sans l'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs pour répondre aux enjeux de :

- Changement de culture du process de conception/réalisation,
- Adaptation à l'innovation,
- Prise en compte des spécificités du projet (densité, climat, usages...),
- Mobilisation sur l'évolution des pratiques,
- Création d'une dynamique interprofessionnelle....

■ **UNE COULÉE VERTE**

Créer une « coulée verte » de 14 hectares, dont le parc Bougainville constitue une première étape (sur 4 ha), apportera un équipement précieux pour la qualité de vie des habitants du Nord de Marseille mais permettra également de résoudre les problèmes liés à l'inondabilité de certains secteurs.

Cette coulée verte :

- permet de révéler le terrain naturel en remettant à ciel ouvert le ruisseau des Aygalades. C'est une ballade du Massif de l'Etoile à la mer, qui constitue également une continuité territoriale.
- répond à un déficit des quartiers Nord en espaces verts.
- contribue à la réduction de l'îlot de chaleur urbaine.

■ **DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Prolongation du métro, du tramway, nouvelles lignes de bus en sites propres, nouvelles stations de TER, des pôles d'échanges multimodaux avec des parkings relais, des pistes cyclables... il s'agit de créer des morceaux de ville permettant de se passer le plus possible de l'usage de la voiture.

■ **MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MÉDITERRANÉEN**

Utiliser les spécificités méditerranéennes : 300 jours de soleil par an, 80 jours de mistral, des pluies concentrées... et la mer. Il s'agit d'« éco »concevoir les bâtiments (exposition par rapport au soleil, ventilation naturelle, ombres et protections solaires extérieures, forte isolation des murs,...) tout en utilisant les nouvelles technologies et procédés à notre disposition. Cette approche méditerranéenne

est encore novatrice dans les régions du Sud, et n'a jamais été mise en œuvre à une telle échelle dans un milieu urbain méditerranéen.

■ **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Il s'agit d'exploiter les formidables gisements d'énergies renouvelables à notre disposition : le soleil (panneaux photovoltaïques), le vent et surtout la mer. La mise en place d'une "Boucle à eau de mer " est ainsi étudiée. Une production de froid et de chaud, à partir de la géothermie de la mer.

Les principales caractéristiques d'Euroméditerranée II sont :

Superficie de l'extension	169 hectares
Logements	+ 14 000
Bureaux	+ 500 000 m ²
Commerces et activités	+ 135 000 m ²
Équipements publics	+ 100 000 m ²
Espaces verts publics	+ 15 hectares
Emplois	+ 20 000
Habitants	+ 30 000

ANNEXE 8 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES ET DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉES À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ HUMAINE

Phase travaux

Le chantier respectera les exigences réglementaires applicables en matière de bruit, de pollution atmosphérique et de pollution des eaux (superficielles et souterraines).

Le Maître d'Ouvrage mettra en place un système basé sur le management environnemental se traduisant par gestion du chantier vis-à-vis de la protection de l'environnement, par l'application d'une charte chantier à faibles nuisances qui sera intégrée aux marchés de travaux. Les entreprises travaillant sur le chantier devront suivre ce cahier des charges spécifique instituant des règles à respecter sous peine de pénalités financières.

Des mesures particulières seront mises en place pour éviter les nuisances vis-à-vis des riverains et des usagers, et une communication sera relayée pendant toute la durée des travaux (panneaux, flyers, journaux, site internet, secrétariat, ...).

Les études géotechniques en cours permettront de préciser les conditions de réutilisation des déblais, soit directement, soit après traitement sur site. La réutilisation des matériaux permettra de limiter la quantité de déchets produite et la quantité de matériaux importés sur le chantier.

Le projet veillera à tendre vers un équilibre des déblais et remblais en optimisant la réutilisation des terres peu contaminées sur site et la valorisation des déblais issus des démolitions. Un phasage adapté tiendra aussi compte des besoins de stockage des terres. Compte tenu de l'occupation industrielle du site, des structures enterrées anciennes, maçonnées ou en béton, seront aussi susceptibles d'être rencontrées lors des travaux de terrassement. Les possibilités de recyclage de ces matériaux seront étudiées.

Les opérations de démolition produiront un volume excédentaire de déblais. Les déblais non réutilisables seront évacués dans des centres de traitement adaptés.

Le périmètre de projet présente des sols pollués par notamment certains métaux lourds et hydrocarbures. Ces pollutions proviennent des diverses utilisations industrielles passées du site. Ces composés peuvent provoquer des troubles de la santé chez les travailleurs, et ultérieurement chez les futurs habitants et utilisateurs du site.

Une étude de risques et des investigations de terrain ont permis de conclure à la compatibilité du site étudié d'un point de vue sanitaire pour les usages futurs (espaces verts), sous réserve de mise en place d'un certain nombre de mesures particulières (confinement, recouvrement de surface, ...) qui seront adaptées aux aménagements envisagés.

Concernant les déchets issus du chantier, des dispositions spécifiques seront mises en place vis-à-vis de la collecte, du tri, du stockage, du transport et de l'élimination ou la valorisation des déchets de chantier.

Le recours à la valorisation sera systématiquement recherché sur le chantier : des installations pour le tri des déchets, adaptées au type de déchets, seront mises en place sur le chantier.

Les entreprises ou le mandataire du groupement ayant en charge la réalisation du chantier fourniront un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) en accord avec la réglementation en vigueur. Ce document permettra notamment à l'entreprise de s'engager sur la nature du tri sur le chantier, les méthodes employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, centre de regroupement) et les unités de recyclage vers lesquelles seront acheminés les différents déchets en fonction de leur typologie, et les modalités retenues pour en assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité.

Les matériaux, engins et produits seront stockés dans de bonnes conditions de manière à éviter tout risque de pollution. Ainsi, les camions de chantier seront bâchés lors des mouvements de terre et autres matériaux de manière à éviter l'envol des poussières et de réduire les risques de déversement sur les voies.

Pour éviter toute pollution des eaux souterraines et de surface, les entreprises de travaux publics devront stocker les produits potentiellement polluants de manière à éviter toute fuite et disposeront d'un matériel de dépollution nécessaire en cas de fuite accidentelle (feuilles absorbantes, kits antipollution).

Les zones de chantier seront bien clôturées et délimitées de façon à n'engendrer aucun risque vis-à-vis des personnes extérieures. Les cheminements piétons seront rétablis de manière sécurisée par la mise en place d'une signalisation adaptée et de dispositifs de sécurité visibles de jour comme de nuit.

Un plan de circulation sera établi pour chaque phase de chantier définissant les itinéraires empruntés par les engins de chantier et les véhicules des fournisseurs (autres que véhicules légers), les accès et les zones de stationnement pour le personnel de chantier et pour les véhicules de livraison dans des aires spécifiques pour ne pas gêner les riverains.

Un phasage de travaux sera réalisé ainsi que des réunions de planification entre les différentes maîtrises d'ouvrage intervenant sur le site.

Les travaux respecteront la réglementation en vigueur en termes de nuisances acoustiques (engins et matériels conformes aux normes en vigueur notamment).

Lors des travaux intervenant sur le canal des Aygalades, les principes suivants seront respectés :

- l'écoulement des eaux sera maintenu : aucun obstacle à l'écoulement des eaux,
- les travaux ne présenteront pas de gêne à l'expansion des crues,
- des mesures seront mises en œuvre pour limiter tout risque de pollution des eaux.

Phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet d'aménagement ne présente aucun effet en termes de trafics ou sur le patrimoine.

La réalisation du parc Bougainville va induire des effets positifs en termes de biodiversité (en insérant de la nature en ville), d'insertion paysagère ou encore de dynamique urbaine et sociale.

L'aménagement du parc Bougainville a pour objectif de constituer un équipement de loisirs et d'agrément pour les populations riveraines et à une échelle plus grande dans le contexte d'un secteur urbain aujourd'hui peu valorisé.

La réalisation de cet équipement constitue un élément important dans un secteur qui souffre d'un grand déficit d'espaces verts. Dans l'optique de l'arrivée de nouveaux habitants, cet espace vert majeur aspire à transformer en profondeur les usages existants.

À la fois espace public et équipement structurant, le parc Bougainville ambitionne de devenir un lieu de partage, de rencontre, de lien social. Le développement d'une offre d'usages aussi variée que possible à l'attention des riverains (terrains de sports, jardins collectifs...) ou de publics plus large vise à permettre une appropriation du parc qui soit tout à la fois locale et métropolitaine. Sa situation particulière incite plus encore à exprimer la vocation d'un parc ouvert à tous, tant dans sa composition que dans sa programmation.

Le projet est implanté dans une zone déjà urbanisée. Le projet va modifier totalement la vocation du quartier, son aménagement urbain et le paysage.

Le parc et l'opération de renouvellement urbain sont conçus pour s'insérer au mieux dans le tissu urbain existant conservé et réhabilité au sein des quartiers voisins, en cohérence avec la démarche de renouvellement du tissu urbain menée dans le cadre de l'OIN Euroméditerranée.

L'insertion paysagère du projet est soignée par le choix d'aménagements paysagers adaptés au site, en termes de choix des essences végétales ou de mobilier urbain.

La conception du parc respectera le cahier des prescriptions pour l'aménagement durable des espaces verts de la ville de Marseille.